

Commune de Corny

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 09 SEPTEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

- Délibération 48-2014 : Remboursement de la facture du portable d'astreinte.
- Délibération 49-2014 : Régie de Recettes, modification pour fêtes diverses.

Informations diverses :

- Site internet de Corny
- Titularisation de la secrétaire de mairie.
- Église : lancement appels d'offres.
- Poubelles.
- Devoir de police du Maire.
- Remerciements festivités.
- Contrat aidé.
- Travaux Mairie.
- Statue Marianne.
- Repas des anciens.
- Sports.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix neuf heures trente et une minutes.

Après lecture, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le procès verbal du mardi 01 juillet 2014.

Commune de Corny

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°48-2014

Date de convocation : 25 août 2014
Date d'affichage : 25 août 2014

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

Le neuf septembre deux mil quatorze à dix neuf heures trente et une minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PIN, Maire.

Étaient présents : Mme DE MEYER Karine, Mme GARCIA Catherine, M PIN Pierre, M SERAFF Fabien, Mme LBOUGAULT Sabrina, M BESSE Laurent, Mme DERONGS Stéphanie.

Étaient absents excusés : M BERNARD Pascal, Mme PLUVIOSE Marie.

A donné pouvoir :

- M BERNARD Pascal a donné pouvoir à M SERAFF Fabien

Secrétaire de séance : Mme DE MEYER Karine.

Remboursement de la facture du portable d'astreinte

Modification du montant de la facture du téléphone portable d'astreinte de M PIN Pierre, Maire de Corny suite à une erreur de frappe. Il était inscrit 19.90 € à la place de 19,99€.

M Le Maire demande l'autorisation de modifier cette somme pour être en règle avec la perception.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE :**

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification.

Fait à Corny, le 9 Septembre 2014

Le Maire

Pierre PIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°49-2014

Date de convocation : 25 août 2014
Date d'affichage : 25 août 2014

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

Le neuf septembre deux mil quatorze à dix neuf heures trente et une minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PIN, Maire.

Étaient présents : Mme DE MEYER Karine, Mme GARCIA Catherine, M PIN Pierre, M SERAFF Fabien, Mme LEBUGAULT Sabrina, M BESSE Laurent, Mme DERONGS Stéphanie.

Étaient absents excusés : M BERNARD Pascal, Mme PLUVIOSE Marie.

A donné pouvoir :

- M BERNARD Pascal a donné pouvoir à M SERAFF Fabien

Secrétaire de séance : Mme DE MEYER Karine.

Régie de Recettes, modification pour fêtes diverses

La trésorerie des Andelys demande une régie de recettes détaillée pour chaque événement que la municipalité organise.

En effet, la régie de recettes actuelle ne permet d'encaisser que les recettes de la salle des fêtes.

Il conviendra donc de faire un avenant pour les fêtes du 8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre, Foire à tout et toutes les festivités que la municipalité jugera nécessaire.

M PIN insiste sur le fait que ce n'est pas un motif pour ne pas créer le comité des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

De créer l'avenant pour modifier la régie de recettes.

Fait à Corny, le 9 Septembre 2014

Le Maire

Pierre PIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS DIVERSES

Site internet de Corny :

Les noms de domaine sont réservés :
www.mairie-corny-27.fr
La création du site avance.

Titularisation de la secrétaire de mairie :

Actuellement, la secrétaire est en mission temporaire détachée par le centre de gestion (CDG27). Elle coûte à la municipalité 3% de plus que si elle était titulaire. Celle ci faisant déjà partie de la fonction publique territoriale, titulaire d'un poste sur une autre commune et en congé pour convenance personnelle, les démarches pour la titulariser à Corny sont compliquées. Sa titularisation est prévue en fin d'année.

Église : lancement appels d'offres :

Une première visite de l'église a été effectuée le 4 Septembre par différents entrepreneurs. Une seconde visite est prévue le 16 Septembre.
Les devis devront être déposés en Mairie le 22 Septembre 2014 à 16h00 dernier délai.
Les travaux devraient débuter rapidement.
En concertation avec l'architecte et les différentes entreprises, le choix a été de ne pas fermer l'église durant les travaux.
Il sera mis un faux plafond de protection afin de maintenir les messes.
Des subventions sont en cours de demande.

Poubelles :

Le dossier avance. Il faut le budgéter pour 2015 et voir quelles sont les possibles subventions.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Devoir de police du Maire :

Monsieur le Maire souhaite passer le « STOP » (rue de l'église) en « cédez le passage ».

Des contrôles de vitesse dans la commune ont également été demandés.

La zone « 30 km/heure » n'est pas respectée.

Monsieur le Maire soumet l'idée de passer tout le village à 30 km/heure.

Les trois « cédez le passage » de sortie du village vont être changés en « STOP ». Il faut budgéter les panneaux ainsi que le marquage au sol.

Monsieur le Maire a le soutien du conseil municipal.

Remerciements festivités :

Le conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré lors des festivités du 13 Juillet et du 31 Août (foire à tout).

Le 13 Juillet, le conseil à offert :

- une cinquantaine de repas aux membres des associations présentes.
- Le vin d'honneur.
- Une collation aux musiciens.

Le 31 Août, le conseil à offert une boisson chaude à chaque exposant.

Le prix du mètre linéaire était fixé a deux euros cette année, résultat 56 exposants.

Le stand jeu a attiré 54 participants.

Le bénéfice pour les deux fêtes s'élève à 795,97 €.

Contrat aidé :

Le conseil municipal souhaite recruter une personne pour remplacer Monsieur Loseille, mis à disposition par Fresne l'Archevêque. Monsieur Loseille n'assure que le service des pompes de relevage. Pour le même montant, la commune pourrait employer une personne à raison de 20 heures par semaine. Cette personne effectuerait divers travaux dans la commune en plus de pompes et cela réduirait d'autant la facture de « paysages Adeline ».

Le conseil envisage un contrat aidé (L'état paye 80 à 90% de son salaire). Contact va être pris avec pôle emploi.

Travaux Mairie :

Les locaux de la Mairie sont désuets.

Cela donne une mauvaise image de marque de la commune.

Des travaux de rafraîchissement sont envisagés. Peinture, rideaux.

Ces travaux débiteront le 27 Septembre et s'effectueront sur plusieurs samedis.

Les volontaires sont les bienvenus.

Statue Marianne :

Monsieur Le Maire déplore l'absence d'une Marianne dans les locaux de la mairie.

Repas des anciens :

Le repas est théoriquement prévu le 23 Novembre.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

Les activités sportives reprennent le mercredi 25 Septembre.
La Zumba aura lieu un jeudi sur deux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait à Corny, le 9 Septembre 2014

Le Maire

Pierre PIN